

COMMUNE DE BOURLON

Procès-verbal de la séance du jeudi 2 octobre 2025

Le jeudi 02 octobre 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOYER.

Secrétaire de la séance : Monsieur Xavier BRUEZ

Présents : Monsieur Jean-Luc BOYER, Monsieur Jean-Marc LEROUGE, Monsieur Xavier BRUEZ, Madame Agnès LAGEAT, Madame Florence MERESSE, Monsieur Bruno BISIAU, Madame Dorothée BOURGIS, Monsieur Vincent COQUART, Madame Myriam HUBERT, Monsieur Francis LAUDE, Madame Flore MENNESSIEZ, Monsieur Vincent MASSON

Absente excusée : Madame Myriam GAUDRY,

Absent : Monsieur Régis LAGUILLIER

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 mai 2025

1 - Délibération relative à la prolongation de la convention territoriale globale avec la CAF

2 - Délibération relative à l'action sociale et l'attribution de chèques cadeaux au personnel communal

3 - Délibération relative au versement de bons cadeaux aux lauréats des examens scolaires

4 - Délibération relative aux acquisitions par la société du CSNE de deux parcelles chemin rural dit « Chemin Mandré »

5 - Information sur le projet ACCACIA

6 - Présentation du document de valorisation financière et fiscale 2024

7 - Rapport Chambre régionale des comptes sur la CCOM

8 - Projet UNEAL-TUILERIE : information sur l'avancement de l'opération

9 - Travaux de sécurisation de la traversée de la Commune : subventions obtenues

10 - Remerciements

11 - Questions diverses

- Tour de table et fixation de la date du prochain Conseil

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 13 mai 2025

Le compte rendu de la séance du 13 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

II - Délibérations du conseil :

1 - Délibération relative à la prolongation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF (N° DE 2025 024)

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Commune Osartis-Marquion s'est engagée en partenariat avec la CAF et la MSA dans une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la mise en place d'un projet social de territoire (2022 à 2025).

La CAF a souhaité procéder à une prolongation de la CTG passant de décembre 2025 à décembre 2026, laissant un laps de temps supplémentaire à la mise en place d'actions sur le territoire de la CC Osartis-Marquion.

Cette prolongation permettra aux équipes de la CAF de préparer les avenants pour 2026 et d'assurer la continuité des versements du Bonus de Territoire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prolongation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2 - Mise en place d'une carte cadeau pour les agents communaux dans le cadre des fêtes de fin d'année (N° DE 2025 025)

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Considérant qu'une collectivité territoriale peut faire bénéficier à ses employés d'un avantage sous forme de chèque cadeau, à l'occasion de Noël, qui, dans la limite d'un plafond annuel (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale), n'est pas assujéti aux cotisations sociales et n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Considérant la proposition d'attribuer un chèque cadeau à l'occasion de la fête de Noël aux agents afin de les remercier pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité,

Conformément à la réglementation, le chèque cadeau ne pourra être utilisé que pour l'achat de biens en lien avec les fêtes de fin d'année.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : D'accepter la mise en place de carte-cadeau aux agents à l'occasion des fêtes de fin d'année

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

3 – Approbation du prix remis aux jeunes résidents de la commune dans le cadre de la soirée des lauréats (N° DE_2025_026)

La municipalité souhaite soutenir et valoriser les jeunes de la commune tout au long de leur scolarité dans leur parcours de formation et d'étude.

Pour ce faire, la ville de BOURLON met chaque année à l'honneur les jeunes ayant réussi leurs examens durant une soirée dédiée aux lauréats pour une remise officielle de diplômes et des prix sous forme de cartes cadeaux ou de bon d'une valeur de 25 € chacune.

La cérémonie se déroulera en présence des parents et des élus. Une photo sera prise et diffusée dans le bulletin municipal dans le cadre d'un article où est noté le nom des lauréat.es et le diplôme obtenu.

Chaque lauréat(e) se verra remettre le même prix quel que soit le diplôme ou la mention obtenu, conformément à la volonté de la Ville de valoriser l'ensemble des parcours d'étude et de formation.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant la volonté de la municipalité de récompenser les jeunes lauréats aux examens

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de récompenser les lauréats résidant dans la commune quel que soit l'établissement scolaire fréquenté et le diplôme ou la mention obtenu en octroyant à chacun un prix sous la forme d'une carte cadeaux d'une valeur de 25 € ou d'un virement bancaire de même valeur effectué sur présentation de l'IBAN du lauréat ou de son représentant légal.
- Le lauréat accepte que son nom et le diplôme obtenu soit publié dans le bulletin municipal.

4 - Délibération relative à la signature de la promesse de vente pour l'acquisition par la société du CSNE de deux parcelles de Chemin rural dit « Chemin Mandré » (N° DE 2025 027)

Monsieur le Maire donne lecture de la promesse unilatérale de vente concernant l'expropriation par la Société du Canal Seine-Nord Europe des terrains suivants situés sur la commune de BOURLON :

- Chemin rural dit chemin Mandré, parcelle ZR CR2 et ZS CR3 pour une surface de 35 m².

La vente, si elle se réalise aura lieu moyennant l'indemnité de 36,75 €, toutes indemnités comprises et confondues. Elle sera régularisée par acte authentique en la forme administrative dont les frais seront pris en charge par le bénéficiaire.

Considérant que la Société du Canal Seine Nord Europe, Maître d'Ouvrage, doit acquérir ces biens immobiliers pour la construction dudit Canal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Autorise la vente de ces surfaces ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la promesse unilatérale de vente et tout document relative à cette affaire.

III – Points à l'ordre du jour

1- Projet ACCACIA

Monsieur le Maire rappelle que la société ACCACIA a déposé un CU opérationnel en vue d'un projet de stockage d'énergie électrique sur une parcelle située dans le fonds de Raillencourt. Ce dernier a été refusé du fait de sa localisation en zone agricole. De plus, la société fait part d'un empêchement technique quant à la puissance de la ligne électrique devant l'alimenter. De ce fait, ce projet est abandonné.

2- Document de Valorisation financière et fiscale 2024 de la Commune

Monsieur le Maire présente le document de valorisation financière et fiscale 2024 établi par le Service de Gestion Comptable d'Arras. Ce dernier indique une gestion financière de la commune saine, avec une progression maîtrisée des charges et des investissements soutenus dans les équipements. Malgré une légère baisse de la flexibilité financière, les indicateurs clefs (CAF, endettement, trésorerie) restent solides et supérieurs aux seuils de vigilance. La marge de manœuvre demeure confortable, permettant d'anticiper d'éventuelles variations de recettes ou de charges.

3- Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CCOM

Monsieur le Maire fait part des principales remarques du Rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CCOM, rapport envoyé avec l'ordre du jour de la présente réunion.

Un tour de table est effectué et diverses remarques sont échangées. Le Conseil fait part de sa perplexité quant à certaines charges de la Communauté de Communes (charges de personnel).

4- Projet UNEAL-TUILERIES

Monsieur le Maire informe que les travaux de démolition du hangar UNEAL débuteront le 13 octobre prochain.

Une réunion aura lieu le 5 novembre avec la SPL de l'Artois, l'Etablissement Public Foncier et la Commune.

Cette réunion a pour objet de faire rencontrer l'EPF chargé de la démolition et de la dépollution du terrain et la SPL de l'Artois, potentiel aménageur du futur lotissement.

Monsieur le Maire indique d'autre part qu'une cession des terrains directement à la SPL de l'Artois est possible, dispensant ainsi la commune d'une opération financière lourde.

5- Financement des travaux de sécurisation des routes départementales

Monsieur le Maire informe que les travaux de sécurisation des routes départementales – rue Victor Lacroix, rue de Sains et rue de la gare - effectués en 2023 ont été financés à 78,5 % par les subventions du département (amendes de Police et OSMOC) et à 21,5 % par les fonds propres de la commune.

IV – Questions diverses :

1- Projet accompagnés par la CAUE

Le Maire informe qu'il a reçu le 25 septembre en compagnie de Monsieur BRUEZ les agents de la CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement lié au Département) dans le cadre du projet d'aménagement d'un Jardin du Souvenir dans la parcelle située en haut de l'avenue du bois non loin du Monument Canadien. De nombreux jardins souvenirs ont été réalisés dans le Nord Pas-De-Calais en lien avec les pays alliés belligérants de la 1^{ère} guerre mondiale. Ces réalisations sont conçues par des paysagistes et

architectes originaires des pays concernés. La Commune de Bourlon inscrit ce projet en relation avec le Canada, membre du Commonwealth.

D'autre part, Monsieur le Maire expose le projet de boisement de la parcelle du bassin de rétention des eaux pluviales rue de Sains. Les participants se sont également rendus sur place lors de la réunion.

La CAUE propose ses conseils et un accompagnement technique ; le financement de ces projets reste à définir.

2- Panneau d'information LED.

Monsieur le Maire informe de l'installation prochaine d'un panneau d'information LED devant la mairie. Il permettra de diffuser les informations de la commune visible par l'ensemble de la population. Le fournisseur retenu est PRISMATRONIC, mieux disant.

3- Regroupement d'une parcelle propriété de la Commune (26a 40ca) et une du CCAS (51a 21ca) dans le cadre du remembrement

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le géomètre responsable de l'aménagement foncier ainsi que le représentant du Département afin de rapprocher ces 2 parcelles à côté des terrains appartenant à la commune salle polyvalente. Cette opération permettrait d'agrandir le terrain voué à être aménagé en zone d'équipement sportif.

4- Aire de jeux

Monsieur le Maire informe de l'installation prochaine de bancs, de corbeille et d'une table de ping-pong dans et autour de l'aire de jeux pour enfants Place de l'Abbaye. Cette aire aménagée cet été permet aux familles de la commune de se retrouver dans un cadre agréable pour un moment de détente.

5- PLUi

Monsieur le Maire informe que l'enquête sur le projet du PLUi a lieu jusqu'au 22 octobre. Lors de la permanence du Commissaire Enquêteur du 27 septembre, celui-ci a reçu plus d'une dizaine de personnes.

6- Travaux rue de Sains

Monsieur le Maire informe qu'il s'est rendu avec un entrepreneur dans la rue de Sains pour étudier le projet de création d'un passage piéton sur le trottoir côté impair. Vu les contraintes, ce projet est toujours à l'étude.

7- Plantations d'arbres

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite planter des arbres au niveau du carrefour de la rue de Sains et du Chemin Vert.

8- Droit de préemption

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération prise le 13 mai dernier l'autorisant à exercer son droit de préemption urbain de l'immeuble cadastré AB 69 en vue d'y créer une maison des associations ou maison culturelle. Il informe que ce projet a été abandonné en raison du prix de vente et de l'état de l'immeuble.

9- Courrier de remerciements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu

- Un courrier de remerciement de l'ASOR pour l'aide apportée par les services techniques de la commune lors de la Journée Armée Jeunesse le 18 juillet ;
- Un courrier de remerciement de l'Etablissement Français du Sang pour le prêt de la salle polyvalente permettant la réalisation d'une collecte dans la commune le 13 septembre 2025 ;
- Un courrier de remerciement de l'association Histoire et Collection, de l'association Mémoire et Patrimoine, de la PEP 62 et de la Croix Rouge Française pour les subventions versées à ces organismes.

10- Prochaines manifestations

Les prochaines manifestations dans la commune sont :

- 4 octobre : Concert la Clé des Chants
- 8 octobre : Visite de la station d'épuration
- 12 octobre : Repas des aînés
- 18 octobre : Marche dans le cadre d'Octobre rose
- 1^{er} Novembre : Soirée Halloween
- 15 novembre : Remise de bons aux lauréats des examens
- 22 novembre : Don du sang
- 5 et 6 décembre : Marché de Noël de l'Etablissement Saint Joseph
- 19 décembre : Fête de Noël de l'école Victor Hugo

11- Fixation de la date du prochain conseil municipal

La date du prochain conseil municipal est fixée au jeudi 27 novembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

La secrétaire de Séance
Xavier BRUEZ



Le Maire
Jean-Luc BOYER

